

BEATA SPIERALSKA-KASPRZYK
CARDINAL STEFAN WYSZYNSKI UNIVERSITY
IN WARSAW

LES DÉRIVÉS DÉNOMINAUX LATINS EN *-MONIUM*

Les dérivés en *-monia* et *-monium* ne sont pas très nombreux. F.T. Cooper¹, citant les travaux de K. Paucker qui en a répertoriés 31² (sauf *caerimonia*) indique que seulement 11 noms de ce groupe sont employés par Cicéron, et que parmi les autres il y en a 4 terminés en *-monia* contre 16 terminés en *-monium*. Un lexème manque sur la liste donnée par Cooper, à savoir *flamonium*. Par ailleurs ce groupe des noms est aussi diversifié selon d'autres critères. On peut, par exemple, diviser tous ces substantifs en trois types selon la base dérivationnelle : il y a des dérivés à base verbale, nominale et adjectivale.

En ce qui concerne leur signification, les déverbatifs et les dérivés déadjectivaux se laissent assez aisément analyser : il s'agit des noms d'action, comme *querimonia* « l'action de se plaindre » ou des noms des traits, comme *sanctimonia* « sainteté ».

Quant aux dénominatifs, ils présentent des difficultés. En latin classique, attestés chez Cicéron, on trouve quatre noms de ce type : *matri-monium*, *patrimonium*, *testimonium* et *vadimonium*, tous les quatre appartenant clairement à la langue juridique. À ce nombre ajoutons encore *mercimonium*, *mendicimonium*, *moechimonium*, *regimonium* (quoique celui-ci puisse aussi bien être un déverbatif³), *fratrimonium*, *pactimonium*, *flamonium*, *litimonium*, et, en latin médiéval, *abmatrimonium* et *forimatrimonium*. Tous ces noms se distinguent aussi des dérivés

¹ Cooper 1895: 36-37.

² Paucker 1884: 4, n. 3.

³ Le dictionnaire de Forcellini, par exemple, définit ce lexème comme le *nomen verbale*. Cf. Forcellini, Furlanetto, De Vit 1871: *s.u.*

déverbaux et déadjectivaux par le fait qu'ils n'ont pas de doublets en *-monia*, tandis que *querimonium* et *sanctimonium*, par exemple, sont concurrencés par les doublets féminins *querimonia* et *sanctimonia*. À ce répertoire ajoutons encore un nom bien distinct, à savoir *caerimonium*, dont le sens est clair, mais l'étymologie inconnue. Peut-être le fait qu'il existe un doublet *caerimonia* suggère qu'il faudrait considérer ce dérivé comme construit à partir d'un adjectif ou d'un verbe.

Quelle que soit leur base dérivationnelle, on considère en général que tous ces noms sont formés à l'aide des suffixes combinés *mōn-io-* et *mōn-ia*⁴. F. Bopp appelle ces substantifs des *Doppelsuffix Abstracta*⁵.

Mis à part quatre termes juridiques attestés chez Cicéron, quatre autres noms, parmi ceux que j'ai énumérés, sont attestés chez des auteurs de l'antiquité : *flamonium*, *mercimonium*, *mendicimonium* et *moechimonium*. Six autres (*regimonium*, *fratrimonium*, *pactimonium*, *litimonium*, *abmatrimonium* et *forimatrimonium*) sont tardifs. Les deux noms, *mendicimonium* et *moechimonium* sont des créations lexicales humoristiques :

Quod Laberius uerba pleraque licentius petulantiusque finxit; et quod multis item uerbis utitur, de quibus, an sint Latina, quaeri solet. Laberius in mimis, quos scriptitauit, oppido quam uerba finxit praelicenter. Nam et 'mendicimonium' dicit et 'moechimonium' et 'adulterionem' 'adulteritatem' que pro 'adulterio' et 'depudicauit' pro 'stuprauit' et 'abluuium' pro 'diluuiio'

Que Laberius a inventé plusieurs mots, de manière libre et impudente ; et qu'il emploie beaucoup de mots dont on se demande, s'ils sont latins. Laberius, dans ses mimes, qu'il avait habitude d'écrire, a inventé des mots de manière extrêmement licencieuse. Il dit en fait « mendicimonium » et « moechimonium » et « adulterionem » ou « adulteritatem » au lieu de « adulterium », et « depudicauit » au lieu de « stuprauit » et « abluuium » au lieu de « diluuiio ». (Noctes Atticae 16, 7, 2).

Cela nous laisse, pour l'époque classique, en présence de six dénominatifs ayant une signification bien précise. Mais avant de nous

⁴ Cette observation est d'ailleurs ancienne. On la trouve entre autre dans: Donaldson 1860: 480.

⁵ Cf. Bopp 1842: 1111.

occuper de cette signification, regardons de plus près deux de ces six noms.

Il faut d'abord remarquer que cinq substantifs sont indubitablement formés sur la base qui est un nom de personne : *flamen* > *flamonium*, *mater* > *matrimonium*, *pater* > *patrimonium*, *testis* > *testimonium*, et *uas* > *uadimonium*.

Le premier d'entre eux pose cependant quelques difficultés. Tout d'abord, il faut restituer une forme non attestée *flaminimonium*, et ensuite c'est le seul parmi les lexèmes cités qui soit apparenté à un adjectif *flamonius*, *-a*, *-um*. L'existence de ce dernier permet même de contester l'étymologie avec le suffixe *-monium*. Il est en effet possible que le nom *flamonium* soit un adjectif substantivé. On mettrait alors *flamonium* sur le même plan que *cauponium* (synonyme de *caupona*) apparenté à l'adjectif *cauponius*, *-a*, *-um* (attesté déjà chez Plaute) ou les adjectifs tels que *lenonius* (de même attesté chez Plaute) et *fullo-nius* (attesté chez Caton). La difficulté à laquelle on se heurte en acceptant cette hypothèse c'est la voyelle *-o-* qui appartient au nom de base dans *cauponius*, *lenonius* et *fulonius*, mais qui est absente dans le nom de *flamen*. Il faut cependant souligner que l'adjectif *flaminus* (avec le vocalisme attendu) est bien attesté. Il est, bien sûr, le synonyme de *flamonius*. Le dictionnaire de P. Glare cite également le substantif *flaminium*, avec cette restriction cependant qu'il s'agit d'une variante douteuse de *flamonium*, présente dans quelques manuscrits. Toutes ces données appuient, à mon avis, des doutes concernant l'étymologie de *flamonium*. Au lieu d'y voir un dérivé au suffixe *-monium* on peut partir d'un adjectif, substantivé ensuite, formé à l'aide du suffixe *-ius* : *flaminus*. Son doublet avec la voyelle *-o-* serait analogique, d'un côté aux adjectifs tels que *cauponius*, *lenonius* ou *fullonius*, de l'autre à tous les noms en *-monium* (qu'ils soient les dérivés dénominaux, déverbaux ou déadjectivaux).

Ayant donc mis à part le nom *flamonium*, on reste avec cinq lexèmes, dont quatre sont formés sur les noms de personne : *matrimonium*, *patrimonium*, *testimonium*, *uadimonium*, tandis que le cinquième semble formé sur le nom de chose : *mercimonium*, venant, comme l'indique Glare, de *merx* auquel s'est ajouté le suffixe *-monium*.

Mais ce terme présente encore une autre difficulté, d'ordre sémantique cette fois-ci. C'est qu'il est, apparemment, le synonyme exact de *merx*, les deux signifiant « la marchandise ». Le procédé de former un nom sur un autre nom sans qu'aucune variation sémantique n'y interviene (ne serait-ce que la connotation hypocoristique) est assez répandu en latin tardif, quand on employait ce stratagème pour transférer des lexèmes des paradigmes moins réguliers (et plus difficiles) vers ceux qui étaient plus réguliers et, par là, plus productifs. C'est ainsi qu'on a créé *litimonium*, décliné selon la deuxième déclinaison, pour remplacer *lis* de la troisième déclinaison. Mais ce même procédé est surprenant en latin archaïque (*mercimonium* étant attesté déjà chez Plaute). Je crois qu'il est plus logique d'expliquer ce nom comme formé sur la base verbale. Tout comme *alimonium* et *alimonia* venant de *alo*, *gaudimonium* venant de *gaudeo*, *parcimonia* venant de *parco*, *querimonium* et *querimonia* venant de *queror*, ou tardif *plangimonium* venant de *plango*. *Mercimonium* viendrait donc de *mercor* ce qui expliquerait la synonymie avec *merx*. On aurait en fait deux noms : un nom racine et un dérivé déverbal (la situation serait donc analogique à la coexistence de *donum* et du déverbatif *donatio*, ayant une signification très proche). La sémantique aussi serait alors claire : *mercimonium* signifierait ce qui est l'objet de *mercor*, « la marchandise », analogiquement à *alimonium* qui désigne l'objet de *alo*, « la nourriture ». En admettant cette hypothèse, on classifie donc le nom *mercimonium* parmi les déverbatif et on ne garde que quatre dénominatifs classiques : *matrimonium*, *patrimonium*, *testimonium* et *uadimonium*.

Quant au sens de ces quatre noms, la plus grande difficulté vient du fait que la signification du suffixe *-monium* semble moins cohérente que ne le veulent certains chercheurs. Je crois que Donaldson a bien raison, en disant que la signification véhiculée par les noms en *-monium* est loin d'être consistante : « while *patrimonium* means 'a paternal estate', *matrimonium* signifies 'lawful wedlock', and while *testimonium* and *uadimonium* denote that which is given by a *testis* or *uas*, *mercimonium* is not distinguishable in meaning from the simple word *merx* »⁶. Les deux significations sont expliquées ainsi par M. Fruyt : « The Latin lexicon also contains (...) fundamental lexemes built with suffixes. One

⁶ Donaldson 1860: 480-481.

of the most important of these is *-(i)monium* neut. (joining *-mōn-* and *-ium* from **-yo-* neut.), documented within the social and legal vocabulary in *patr-imonium* ‘property of a *pater familias*’ (...), *matr-imonium* ‘state of being married’ for a woman. »⁷

J.T. White par contre n’éprouve pas cette difficulté. Selon lui, les dérivés formés sur les substantifs signifient originellement l’appartenance⁸. À le croire, *patrimonium* signifierait « ce qui appartient au père », *matrimonium* – « ce qui appartient à la mère », et *testimonium* – « ce qui appartient au témoin ». Cette explication n’est pas acceptable à mon avis.

E. Benveniste, quant à lui, offre l’explication suivante : « Pris littéralement *matrimonium* signifie ‘condition légale de *mater*’, conformément à la valeur des dérivés en *-monium*, qui sont tous des termes juridiques (*testimonium*, *uadimonium*, *mercimonium*, et naturellement *patrimonium*) ». Un peu plus loin Benveniste remarque que le terme *matrimonium* n’est pas analogique au *patrimonium* et explique que « *matrimonium* définit la condition à laquelle accède la jeune fille : celle de *mater* (*familias*) »⁹. Certaines de ces observations sont quand même discutables. Le terme *mercimonium* n’est pas plus juridique que *merx*, et, bien que l’interprétation de *matrimonium* semble tout à fait juste, cela n’explique pas, pourquoi le *patrimonium* ne signifie pas la ‘condition à laquelle accède le jeune homme’.

J. Daude étudie les noms en *-monium* parmi d’autres substantifs abstraits de qualité, et il précise que ces lexèmes désignent les « conditions sociales : *flamonium* ‘dignité de flamine’, *matrimonium* et *patrimonium* ‘statut de mère, statut de père’ (initialement), *testimonium* et *uadimonium* ‘qualité de témoin, de caution’ (...) *alimonium*, *mercimonium* ‘valeur de nourriture, de marchandise’ »¹⁰. Dans ce répertoire il met cependant sur le même plan des dérivés dénominaux et déverbaux. Plus loin il ajoute cette observation sur le suffixe lui-même :

« L’élément *-mon-* rappelle le suffixe IE de nom d’agent **-me/on-* et on a supposé gratuitement que des formes comme *alimonia*,

⁷ Fruyt 2001: 163.

⁸ Cf. White 1858: 100.

⁹ Benveniste 1969: 243.

¹⁰ Daude 2002: 233.

caerimonia (...) impliquaient des bases *alimo(n)*, **caerimo(n)* (...) de noms d'agent. (...) On se bornera à constater qu'en latin, le suffixe est insécable »¹¹.

Le manque de symétrie entre *matrimonium* et *patrimonium* était si frappant qu'il a engendré parfois des curieuses spéculations. R. Metzner, par exemple, dans un livre consacré à l'étude des mythes, présente des hypothèses qui, de point de vue linguistique, sont tout simplement fausses : « With the centuries-long transition to patriarchy and male dominance came the emphasis on the patrilineal inheritance of property (...). The substitution of patrilineal for matrilineal inheritance is reflected in the asymmetrical meanings of the words *patrimony* and *matrimony*. The Latin suffix *-monium*, possibly related to *moneta* 'money', refers to property, and *patrimony* now refers to property or legacy inherited from the father. However, *matrimony*, literally 'maternal property', now refers only to the marriage alliance itself, meaning something like 'legal maternity' »¹². Le suffixe *-monium*, bien sûr, n'a rien à voir avec le nom *moneta*, qui d'ailleurs ne signifie 'l'argent, la monnaie' que par une évolution sémantique bien particulière : l'institution romaine fabriquant les pièces de monnaie a pris son nom du temple de Iuno Moneta se trouvant dans son voisinage.

Ce qu'écrivit à propos de ces termes C. Francese est plus juste : « *Patrimonium* fuses the root for 'father', *patr-*, with the fairly common abstract noun suffix *-monium* (...). The obvious counterpart of *patrimony* would be *matrimony*, combining the same suffix with the root for 'mother'. But in Latin, as in English, there is a striking asymmetry between the two. *Matrimonium* means marriage, but only for a woman. (...) *Patrimonium* means not marriage or fatherhood but inherited property and fortune (...). *Patrimonium* and *matrimonium* reflect the asymmetrical roles and duties of father and mother in the Roman patriarchal family »¹³.

Ces observations sont tout à fait pertinentes, mais insuffisantes pour découvrir le sens exact du suffixe *-monium*. Si, en fait, *matrimonium* signifie 'la condition légale de mère', quelque chose comme la

¹¹ Daude 2002: 233.

¹² Metzner 1994.

¹³ Francese 2007: 89.

‘maternité légale’, *patrimonium* devrait signifier ‘la condition légale de père’, la ‘paternité légale’. Mais il n’en est rien, puisque le *patrimonium* désigne une chose bien concrète, l’héritage, des biens matériels que le père laisse aux enfants. Et *testimonium* n’est certainement pas une ‘condition de témoin’, ni *uadimonium* ‘condition d’un garant’. Ces deux derniers termes signifient bien : ‘ce que le témoin donne’ et ‘ce que le garant donne’.

On peut donc relever une certaine symétrie dans la signification de ces derniers trois lexèmes ce qui suggère que le sens du suffixe *-monium* était ‘la chose donnée par X’ ou ‘la chose que l’on reçoit de la part de X’. Il n’y a que *matrimonium* qui semble incompatible avec ce sens. Mais peut-être l’analyse juridique de cette institution peut apporter une solution à cette difficulté.

« Investigation of the occurrence of the word *matrimonium* in classical Roman law reveals its use in four categories: first, the status of liberty for children; secondly, the restitution of dowry; thirdly, the restitution of gifts and donations at the end of a relationship; and fourthly, the decreeing of divorce. (...) The first category of matrimonial cases concerned liberty. Gaius linked the status of liberty to *matrimonium*. Children born and educated in a high-quality relationship received liberty at birth. Further, the children of a slave living in high-quality matrimonial relationship with her *dominus* also received the status of liberty. The three other categories all required the judge to deal with the end of *matrimonium* »¹⁴.

Il y a donc quatre traits caractéristiques du *matrimonium*, dont trois concernent la rupture de cet état légal. Un seul trait qui est lié à son existence a de l’importance du point de vue des enfants. Il faut ici souligner que *patrimonium* aussi est bien une institution cruciale du point de vue des enfants, de même que *testimonium* l’est du point de vue d’une des parties concernées par le procès *verbal*, et de même que *uadimonium* l’est du point de vue de la personne ayant besoin d’une garantie. Toutes ces personnes (enfants, des parties du procès verbal et ceux qui ont besoin d’une garantie légale) sont donc des bénéficiaires, des récipients. Dans le cas de *patrimonium* le récipient est la même personne du point de vue de laquelle le *pater* est justement *pater*. Analogiquement,

¹⁴ Waelkens 2010.

à croire Waelkens, le récipient du *matrimonium* est la même personne du point de vue de laquelle la *mater* est justement *mater*, c'est à dire l'enfant.

Ces données nous permettent donc de proposer une nouvelle interprétation du mot *matrimonium*. Il s'agirait, analogiquement au *patrimonium* de 'ce que la mère donne'. En recevant le *patrimonium* l'enfant reçoit de la part de son père les biens matériels; en recevant le *matrimonium* l'enfant reçoit de la part de sa mère, si elle est légalement mariée, le statut d'homme libre. Le sens que *matrimonium* reçoit au Moyen Âge, à savoir celui de 'l'héritage de la part de la mère'¹⁵, ne serait donc pas uniquement l'effet d'une évolution établissant la symétrie là, où elle manquait, mais aussi le développement du sème déjà présent.

Contre cet hypothèse on pourrait argumenter que l'emploi du lexème en question dans les expressions du type *in matrimonium ducere* indiquent qu'il est centré principalement autour de la personne d'une femme qu'on épouse, non pas autour de ses futurs enfants. Mais cet argument peut facilement être contesté : le lexème *mater* est incontestablement présent dans *matrimonium*, les futurs enfants sont donc explicitement présents dans ce substantif.

Si les quatre dérivés dénommatifs en *-monium*, appartenant au lexique judiciaire, partagent tous le sens de 'la chose donnée par', on pourrait se demander si l'élément *-monium* ne peut recevoir une nouvelle interprétation. Ce sens en effet rapproche *-monium* du nom *munus*. Dans le *Dictionnaire Étymologique de la Langue Latine* on trouve en effet l'explication suivante du substantif *munia*: « *mūnia*, -ium (arch. *moenia*) pl. n.: même sens que *mūnera* 'fonctions officielles, devoirs, charges d'un magistrat'. (...) Sur *mūnia* a été bâti un nominatif sg. *mūnium* qu'on trouve dans les gloses, traduit par *λειτουργία* CGL II 504, 37; 361, 40. (...) *Mūnia* est un archaïsme de la langue officielle »¹⁶.

Je propose donc de considérer quatre noms: *patrimonium*, *matrimonium*, *testimonium* et *uadimonium* (qui appartiennent tous à la langue officielle) comme des noms composés, avec *-mūnium* comme deuxième élément. Le vocalisme *-o-* serait analogique aux noms déverbaux

¹⁵ On trouve aussi, en latin médiéval, le substantif *fratrimonium* signifiant 'l'héritage de la part du frère'.

¹⁶ Érnout, Meillet 1951: *s.u.*

et déadjectivaux avec le suffixe *-monium*, ces derniers n'appartenant aucunement à la langue officielle.

BIBLIOGRAPHIE

- Benveniste E., 1969, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris.
- Bopp F., 1842, *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litthauischen, Altslawischen, Gothischen und Deutschen*, Berlin.
- Cooper F. T., 1895, *Word formation in the Roman sermo plebeius*, New York.
- Daude J., 2002, 'Les substantifs abstraits de qualité', [dans:] C. Kircher-Durand (éd.), *Grammaire fondamentale du latin, tome IX. Création lexicale: la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain, pp. 225-305.
- Donaldson J. W., 1860, *Varronianus. A Critical and Historical Introduction to the Ethnography of Ancient Italy and to the Philological Study of the Latin Language*, London.
- Érnout A., Meillet A., 1951, *Dictionnaire Étymologique de la langue latine*, Paris.
- Forcellini E., Furlanetto G., De Vit V., 1871, *Totius Latinitatis lexicon*. Prati.
- Francesc C., 2007, *Ancient Rome in so many words*, New York.
- M. Fruyt, 2001, 'Word-Formation in Classical Latin', [dans:] J. Clackson (éd.), *A Companion to the Latin Language*, Oxford, pp. 157-175.
- Metzner R., 1994, *The Well of Remembrance. Rediscovering the Earth Wisdom Myths of Northern Europe*, Boston.
- Paucker K., 1884, *Materialien Zur Lateinischen Worterbildungsgeschichte*, Bd. 2, Berlin.
- Waelkens L.L.J.M., 2010, 'Medieval Family and Marriage Law: From Actions of Status to Legal Doctrine', [dans:] J. W. Cairns, P. J. du Plessis (éds.), *The Creation of the Ius Commune: From Casus to Regula*, Edinburgh, pp. 103-126.
- White J.T., 1858, *Latin suffixes*, London.